

Rhône
345
1882

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale...
Melanes...
Annonces anglaises...
Les annonces sont reçues à l'Agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.
Autres départements... 7 fr. 14 fr.
Etranger et Union postale... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 26 mai 1882			
3 1/2 français	83 60	Crédit mobilier	557
4 1/2 français	83 75	Crédit Lyonnais	735
5 1/2 français	110 07	Mobilier espagnol	490
6 1/2 français	90 30	Union générale	513
7 1/2 français	110 07	Foncière lyonnaise	513
8 1/2 français	110 07	Austrichienne	705
9 1/2 français	110 07	Lombards	367
10 1/2 français	110 07	Nord-Espagne	513
11 1/2 français	110 07	Transatlantique	513
12 1/2 français	110 07	Suez	2770
13 1/2 français	110 07	Consolidés à Londres	102 1/4
14 1/2 français	110 07	Panama	490

Télégrammes

DE NUIT
Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 26 mai.

Les enterrements civils

La commission des enterrements civils a décidé de prendre le projet du ministre de l'intérieur comme base de sa nouvelle rédaction. Elle a admis que les volontés des défunts seraient valables si elles étaient écrites non seulement sous la forme testamentaire, mais encore dans tout acte notarié. Il a été convenu, en outre, que tout porteur de cet acte aurait qualité pour en poursuivre l'exécution. En cas de contestation, le juge de paix statuera sans appel et le maire sera chargé de faire exécuter ses décisions.

Les victimes du Deux-Décembre

La Chambre a été saisie d'une pétition d'un certain nombre de proscrits du 2 décembre, demandant le vote d'une somme supplémentaire pour combler la différence qui existe entre les 6 millions déjà votés par le Parlement, pour indemnité aux victimes du coup d'Etat, et le chiffre plus élevé des pensions allouées par les commissions départementales. La commission des pétitions de la Chambre s'est montrée favorable à cette pétition, et elle a proposé le renvoi au ministre de l'intérieur.

Les conseils cantonaux

Le centre gauche du Sénat s'est réuni hier, pour examiner le projet du ministre de l'intérieur, relatif à la tutelle des communes et aux conseils cantonaux. Comme la gauche et l'union républicaine du Sénat l'avaient fait dans de précédentes réunions, le centre gauche s'est prononcé contre ces projets parce qu'ils tendent à affaiblir l'Etat sous aucun profit pour les libertés municipales.

A la Chambre aussi le mouvement d'opposition contre ces projets persiste de plus en plus. D'ailleurs le gouvernement paraît s'en être rendu compte, et il n'y a aucun conflit à redouter de ce chef. Le ministre de l'intérieur, en effet, à l'issue de la conférence qu'il a eu mercredi avec la commission d'organisation municipale au palais Bourbon, a dit, en terminant ses explications, que le projet sur la tutelle des communes n'était pas un projet à prendre ou à laisser, mais une base d'étude, indiquant par là que la commission pourrait le modifier. On est en droit d'en conclure que le gouvernement ne fera pas de l'adoption de ce projet une question de cabinet.

Les institutions de crédit

Plusieurs députés préparent en ce moment, en collaboration un projet de loi important qui va sous peu être déposé sur le bureau de la Chambre. Ce projet porte sur nos institutions publiques de Crédit foncier et la Banque de France. Les auteurs demandent que les statuts de ces institutions ne puissent à l'avenir être modifiés que par un projet de loi, et non par un simple décret comme cela a lieu actuellement. Ils demandent en outre qu'une loi spéciale soit également nécessaire pour augmenter ou modifier le capital de ces établissements soit par des émissions, soit par une fusion avec une société déjà existante, soit par tout autre moyen.

Diverses

M. Delafosse se déposera demain samedi une demande d'interpellation sur les événements d'Egypte. — On a distribué hier aux sénateurs la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés ayant pour objet de supprimer les classes de préfectures et de sous-préfectures et d'établir des classes personnelles aux fonctionnaires.

Informations

Paris, 26 mai.

M. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, a adressé au ministre de l'instruction publique une lettre concernant les Facultés de théologie. On sait que la commission au budget a refusé tout crédit à quatre de ces Facultés et que, de plus, la Chambre a pris en considération et renvoyé à une commission spéciale un projet de loi supprimant toutes les Facultés de théologie.

M. Donnet, dans sa lettre, plaide la cause de la Faculté de théologie de Bordeaux et en même temps celle des Facultés d'Aix, de Lyon, de Paris et de Rouen. Il s'appuie sur l'autorité de M. Dufaure et de M. Waddington, qui ont soutenu tous deux la nécessité de maintenir ces Facultés. Il espère qu'avec sa haute influence sur la Chambre et sur diverses commissions, M. Jules Ferry conservera à la France, dans son entier, la grande création du premier empire, à savoir : les cinq Facultés érigées en

1808, en tête desquelles se trouvent les Facultés de théologie.

Encore une arrestation à propos du vol de la poste. C'est la sixième ! Elle a été opérée avant-hier soir, rue de Chabrol.

Le nommé Henri X..., que M. Kueln a fait écrouer au Dépôt, est accusé d'avoir détourné différentes sommes au moyen de faux mandats.

Henri X... nie toute participation au vol du mois dernier.

Les fêtes de gymnastique qui vont avoir lieu à Reims dureront deux jours : les 28 et 29 mai prochain. Elles seront présidées par M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique ; le ministre de l'intérieur s'y rendra également. Le président de la République se fera représenter par M. le général Pittié, et le ministre de la guerre par le colonel Riu, inspecteur des écoles de gymnastique. Près de cent sociétés, formant un contingent de deux mille gymnastes, se sont fait inscrire pour prendre part à la fête.

LES AFFAIRES D'EGYPTE

Constantinople, 25 mai.

On dit que le comte Corti, dînant hier chez le sultan, aurait fait une importante proposition au sujet de l'Egypte ; mais ce bruit est considéré comme inexact. Il paraît certain que l'Italie ne se séparera pas de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Russie dans la question égyptienne.

Londres, 26 mai.

On mande de Constantinople que la demande du rappel de l'escadre, faite par la Porte, donné lieu à un échange de vues entre la France et l'Angleterre, et ces puissances viennent d'envoyer des instructions identiques à leurs ambassadeurs à Constantinople.

Le marquis de Noailles et lord Dufferin ont déclaré à la Porte que les escadres quitteront les eaux égyptiennes aussitôt que l'Egypte sera rentrée dans une situation normale ; car la France et l'Angleterre désirent, plus encore que la Porte, ne pas donner d'extension à la démonstration navale, et elles ne demandent qu'à y mettre fin le plus tôt possible. Les deux puissances désirent toutefois assurer d'une façon durable une situation normale en Egypte.

La Caire, 25 mai. — Le ministère affecte le calme et pousse les préparatifs militaires. Les saints Vekoufs mettent à la disposition d'Arabi-Bey 300,000 livres sterling. Les corporations ouvrières sont réquisitionnées pour les travaux militaires. Il est encore question d'une déposition du khédive.

Londres, 26 mai.

Le Morning-Post apprend de Berlin que le rappel du comte de Beust serait dû principalement à ce qu'il aurait dit au comte Kalnocky

qu'il approuvait les vues de M. de Freycinet au sujet de l'Egypte.

Le Daily-Telegraph croit à un envoi imminent des troupes turques en Egypte si Arabi-Pacha ne fait pas sa soumission.

Le Standard prévoit qu'Arabi-Pacha résistera.

Une dépêche de Berlin, adressée au même journal, dit que les puissances examinent une proposition de conférence à Constantinople pour résoudre la question égyptienne.

Le Standard annonce du Caire que les consuls généraux de France et d'Angleterre ont demandé qu'une réponse à l'ultimatum soit faite dans le délai de vingt-quatre heures.

Constantinople, 26 mai.

Les quarante-deux officiers circassiens qui ont été bannis de l'Egypte sont arrivés à Constantinople ; ils ont été internés à la caserne Kouleli, où ils sont traités avec égards.

Constantinople, 26 mai.

Il est inexact que M. de Noailles et lord Dufferin aient été chargés de répondre à la note de la Turquie du 17 mai, par une communication identique. M. de Noailles et lord Dufferin ont simplement, avant comme après cette note, fourni à la Turquie des explications courtoises sur le caractère de l'intervention anglo-française, qui ne cache aucune visée personnelle. Cet acte intervient à un but unique : le maintien du statu quo en Egypte.

Vienne, 26 mai.

Les avis de Londres présentent comme imminente une nouvelle communication anglo-française à l'Europe concernant l'Egypte. On pense dans certains cercles diplomatiques que dans le cas où la solution pacifique que l'on poursuit encore actuellement n'aboutirait pas, la France et l'Angleterre soumettraient au concert européen de nouvelles mesures destinées à vaincre la résistance du cabinet égyptien.

Les derniers vestiges de défiance qu'a pu réveiller l'incident égyptien ayant disparu, cette démarche ferait évanouir les espérances que fonde le cabinet égyptien sur les rivalités européennes.

Le bruit d'une conférence européenne pour l'Egypte est, jusqu'à présent inexact.

Le Caire, 23 mai.

Les contrôleurs anglo-français ont adressé au gouvernement une lettre collective, demandant des explications sur les crédits supplémentaires non prévus au budget et ouverts en dehors du conseil des ministres. On assure que le cabinet refuse de céder aux conditions imposées par les consuls.

ALGERIE

Constantine, 26 mai. — L'Indépendant de Constantine dit que le nombre des émigrants

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE L'ORPHELINE

— Si quelqu'un songeait à vous attaquer, eh bien, madame, reprit-il, assurément ce ne serait pas moi... Vous me blesseriez, je vous le jure, en me traitant comme un ennemi... Je suis honnête, soit, (et je crois en avoir le droit), mais non hostile... Vous m'invitez à venir chez vous. J'ai devancé l'heure... Est-ce un crime?... Les quelques mots ajoutés à votre lettre ont piqué ma curiosité... J'ai hâte de recevoir les communications promises au sujet de mon fils, et je vous prie de m'en expliquer... — Ma curiosité doit avoir le pas sur la vôtre... répondit la belle veuve. Comment avez-vous su que mistress Dick Thorn n'était autre que Claudia Varni ? — J'ai fait prendre des renseignements. — L'ex-courtesane française ses sourcils noirs. — La police?... murmura-t-elle. — En aucune façon... On s'est présenté de

ma part à l'ambassade d'Angleterre, au bureau du visa des passeports et l'on a questionné de manière à ne vous compromettre en rien... — Et quand vous avez eu la certitude de mon identité, c'est la curiosité seule qui vous a conduit chez moi ? — Assurément... Pouvais-je avoir un autre mobile ?... Claudia sourit avec amertume.

— Ceci, monsieur le duc, est peu flatteur pour mon amour-propre... dit-elle. — Eh ! chère madame, répliqua le sénateur, après une séparation si longue, et quand mes cheveux ont blanchi, le mariivaudage et les fadeurs ne sont plus de mise. La franchise seule doit régner entre nous... — Dût cette franchise être brutale et blessante, n'est-ce pas ? acheva mistress Dick Thorn. Ainsi donc, ajouta-t-elle d'un ton presque farouche, vous ne devinez rien ? vous ne redoutez rien ?... — Absolument rien ; répondit Georges avec une assurance que démentait l'imperceptible tremblement de la voix ; je sollicite l'explication que j'ai le droit d'attendre de vous, voilà tout.

— Peut-être cette explication sera-t-elle un peu longue... — Ne pourriez-vous l'abrégé ? — Impossible... — Alors, chère madame, prenez votre temps... Le mien est à votre disposition... Et le sénateur, se renversant dans son fauteuil, parut redoubler d'attention.

LIX

— Dois-je remonter aux débuts de notre liaison ? commença l'ex-courtesane.

— C'est inutile... interrompit le duc. Passion sensuelle de mon côté, calcul et rêves ambitieux du vôtre, l'histoire est absolument vulgaire.

— Je passerai donc sur les premières années et j'irai droit au dénouement... Pour arriver à moi tout à l'heure, vous vous êtes servi du nom de BRUNOY... — C'était l'unique moyen de forcer la consigne... — Et vous n'avez pas frissonné en songeant aux souvenirs qu'évoquait ce nom ? Vous ne vous êtes pas dit qu'à cette époque lointaine, perdu de dettes, misérable, sans ressources d'aucune sorte, vivant d'expédients et de rapines, menacé chaque jour d'un déshonneur public, vous n'aviez d'espoir qu'en moi ?

Vous avez oublié qu'alors je travaillais dans l'ombre à vous donner le titre de duc, à mettre entre vos mains une fortune énorme... et que j'ai réussi... — Vous m'avez été fort utile, j'en conviens, et je crois vous en avoir témoigné ma reconnaissance.

— En me jetant comme une aumône quelques centaines de mille francs, à la condition que je quitterais la France !... répliqua la belle veuve avec un rire moqueur.

Ce n'est pas là ce que j'attendais et, dans un premier moment de juste colère, j'eus l'idée, je l'avoue, de vous dénoncer à mes risques et

périls... C'était la réclusion ou l'échafaud pour tous deux... le courage me manqua... Je tenais à la vie et à la liberté... J'eus la lâcheté de vous obéir et de m'expatrier... Une position inattendue et inespérée m'attendait en Angleterre... J'épousai un riche industriel qui m'adorait... Pendant quelques années je fus heureuse et je vous oubliai... La ruine arriva... Mon mari mourut en me laissant à peu près dans la misère... Je me dis alors que vous possédiez des millions, grâce à moi, et que j'avais le droit de réclamer ma part d'une richesse que vous me devez... — J'attendais cette conclusion, répliqua M. de la Tour-Vaudieu sans se départir de son sang-froid. Il m'avait été facile de comprendre que les quelques mots écrits au-dessous de votre invitation étaient un moyen de piquer ma curiosité et de m'attirer chez vous... Vos projets sont percés à jour... Vous comptez évoquer devant moi le spectre du passé pour me dominer par l'épouvante et m'exploiter à votre fantaisie... C'est une spéculation qui s'appelle le chantage... Je doute qu'elle réussisse avec moi... Vous avez été ma complice, ou pour mieux dire un agent subalterne agissant pour mon compte, avec une habileté que je reconnais et que j'ai payée cent mille écus... C'est un chiffre fort rond.

Jean-Jean, dont vous ne pouvez avoir oublié le nom, n'a touché que quelques louis et vous l'avez empoisonné pour être sûre de son silence. Quittez votre attitude agressive qui ne

espagnols dans la province d'Oran devient de plus en plus considérable.

Durant le mois d'avril, 2,300 Espagnols avaient débarqué dans le port d'Oran ; le mois de mai promet, sous ce rapport, d'être beaucoup plus fécond. Il y a quelques jours, par les deux courriers d'Espagne, sont arrivés 900 citoyens de la péninsule Ibérique, et le lendemain 400 environ.

Alger, 26 mai. — Selon des renseignements recueillis à Sedbou, Bou-Amama se trouverait actuellement à Bou-Kés, point situé à environ 150 kilomètres à l'ouest de Figuig. Si-Siiman aurait battu en retraite dans le Tafilalet.

Les Beni-Guil ont demandé l'hospitalité aux Ouled-el-Hadj, dont les campements sont au delà de Gabet-el-Grâ.

Les moyens d'existence diminuant chaque jour, les tribus hostiles semblent disposées à gagner le sud-ouest.

Etranger

Italie

Palermo, 26 mai. — Hier matin, à neuf heures, sur le cours Maqueda, le clocher et le fronton de l'église de l'Assomption se sont écroulés avec un épouvantable fracas.

Prévenu à temps du danger, le prêtre qui disait la messe fit évacuer l'église, et les fidèles purent s'échapper sains et saufs.

Une voiture qui passait en ce moment devant l'église a été broyée par les débris. Le cocher a eu une jambe cassée.

Allemagne

Berlin, 26 mai. — Le fils du prince de Bismarck, le comte Herbert, actuellement secrétaire d'ambassade à Londres, sera officiellement adjoint au chancelier, et remplira les fonctions de chancelier impérial substitué.

Espagne

Madrid, 26 mai. — Une nouvelle bande d'insurgés a paru non loin de Barcelone. Elle a été poursuivie et battue deux fois par des colonnes de cette garnison, qui l'ont désarmée et lui ont fait plusieurs prisonniers.

Trois autres bandes, fortes de 50 à 60 hommes, poursuivies par les colonnes volantes de Barcelone, ont pris la fuite dans la direction de Gerone.

L'agitation qu'on a constatée dans certaines localités connues pour leurs attaches carlistes oblige, dit *El Liberal*, à prendre des mesures rigoureuses pour empêcher ce mouvement de s'étendre.

Autriche-Hongrie

Vienne, 26 mai. — On annonce officiellement que l'on a fait des reconnaissances du côté de Biagora, pour disperser les insurgés qui se montrent de nouveau dans le nord de la Crivoscie.

Les insurgés ont été repoussés dans la direction de Passna.

On mande en outre de Cettinac que les insurgés de la Crivoscie, de Lenedice, d'Ubbi et d'Nrahovac se sont réfugiés sur le territoire monténégrin, où ils ont été désarmés et conduits à Niksic.

Angleterre

Londres, 26 mai. — Après le discours de M. Trevelyan, la Chambre des communes a repoussé par 344 voix contre 47 la motion Cowen, blâmant la rigueur du bill de coercition, et a décidé de passer à la discussion des articles du bill.

Russie

Saint-Petersbourg, 26 mai. — Les journaux publient des avis du Kieff, portant que le gouverneur général, M. de Drenteln, tenant compte de bruits d'après lesquels de nouvelles attaques étaient sur le point d'être dirigées contre les juifs, a fait savoir aux habitants de Balta, que tous les fauteurs de désordres seraient traduits devant un conseil de guerre et que, si les mesures de police ne suffisaient pas pour réprimer les troubles, les autorités auraient recours à la force armée.

Moscou, 26 mai. — Un incendie a détruit une fabrique de parquets et quarante maisons. Les pertes s'élevaient environ à 400,000 roubles.

Turquie

Constantinople, 26 mai. — La Porte a adhéré aux propositions de M. Barrère sur la question du Danube, à la condition que les pouvoirs de la commission actuelle soient prolongés et que le délégué de la Bulgarie soit nommé par l'intermédiaire de la Porte.

La revanche du Chott-Tigri

On écrit de Sebdu au *Petit Marseillais* : Je m'empresse de vous transmettre quelques détails que je reçois à l'instant de Sebdu, sur la dernière affaire de la colonne Duchesne.

Cette fois-ci, la légion est vengée et bien vengée. Les Beni-Guil ont payé leur succès relatif du 26 avril sur la mission topographique du capitaine de Castries. Vous savez que, aussitôt la présence des contingents ennemis connue aux environs du Chott-Tigri, les colonnes Négrier et Marmet furent lancées à leur poursuite dans le Sud.

Vous connaissez également la razzia opérée par le caïd El-Mekkout sur les Beni-Guil. Ce caïd ayant appris par ses espions que les Beni-Guil qui avaient pris une grande part au combat du Chott-Tigri étaient remontés au Nord-Ouest et se trouvaient à environ 70 kilomètres de la colonne Négrier, demanda la permission au colonel Négrier d'aller les razzier avec son goum.

Le colonel accorda l'autorisation. Le caïd partit le 9 à la tête de son goum et atteignit le 10 l'ennemi à une journée de Ghalloul ; il tomba à l'improviste au milieu du campement des Beni-Guil qui se croyaient bien tranquilles et loin de tout danger.

Après une courte résistance, les Beni-Guil étaient mis en pleine déroute, laissant sur le terrain 25 des leurs ; 1,500 moutons, une centaine de chameaux, des chevaux et de nombreuses bêtes de somme, restaient en notre pouvoir.

Le lendemain, notre goum rentra à Ghalloul où il mettait ses prises en sûreté à proximité de la colonne Négriers.

Ceci se passait le 10 mai. Mais pendant que les colonnes Marmet, parties d'Ain-Sefra, le 26 avril, le jour même du combat du chott Tigri, poursuivaient l'ennemi au Sud-Ouest, les Beni-Guil, déjà battus le 10 mai par le caïd El Mekkout, se réorganisaient et remontaient plus haut vers le Nord, menaçant nos tribus du cercle de Sebdu.

Le colonel Duchesne ne tarda pas à être informé de ce mouvement par ses émissaires. Il résolut de se porter rapidement contre eux et de frapper un grand coup.

Les Beni-Guil avaient été signalés sur les bords Nord-Ouest du chott des Mehaia, à l'Ouest du chott des Homenzanz, non loin du lieu dit Ogiat-el-Hobbara.

Le 17, il mit sa petite colonne en mouvement ; il marcha toute la nuit du 17 au 18, et le 18 au matin son avant-garde signalait l'ennemi, fort d'environ 300 cavaliers et 6 à 700 fantassins. Le gros de la colonne était encore à plusieurs kilomètres en arrière ; si l'on attendait son arrivée pour attaquer, on risquait voir l'ennemi nous échapper.

Le détachement de cavalerie de la colonne, composé d'un escadron du 2^e chasseurs d'Afrique, capitaine Guyon, résolut de ne pas attendre. Electrifié par quelques mots de son commandant, l'escadron se précipita sur les Beni-Guil.

Cet escadron, très réduit, comme tous nos effectifs, atteignit à peine le chiffre de 80 combattants.

La valeur supplée au nombre. Les Beni-Guil, déconcertés, épouvantés par cette charge furibonde, lâchèrent pied après une mêlée dans laquelle ils furent écrasés. Le combat dura à peine depuis une demi-heure, que les Arabes s'enfuyaient de tous côtés.

Lorsque notre colonne arriva sur le lieu du combat, tout était terminé. La poursuite seule continuait. Nos chasseurs d'Afrique s'étaient lancés sur les traces des Beni-Guil qu'ils poursuivaient toute la journée.

Heureusement pour les ennemis les montagnes n'étaient pas éloignées et ils purent s'y réfugier, à l'abri de nos cavaliers. Sans ces montagnes, pas un seul ennemi ne nous échappait.

Le poursuite se continua cependant fort avant dans la nuit, et nos cavaliers ne rentrèrent au camp que lorsqu'ils furent convaincus que leurs efforts seraient inutiles.

Les résultats de la journée sont sérieux : le Beni-

Guil ont eu quatre-vingts tués et l'attaque a été si vive, la déroute si complète, qu'ils ont abandonné tous leurs morts sur le champ de bataille, ce que les Arabes font rarement ; une centaine au moins ont été blessés.

De notre côté, nous avons eu un tué et cinq ou six blessés. Un sous-lieutenant, M. de Montcabrié, a reçu également une blessure sans gravité.

Et ces résultats ont été obtenus par un seul escadron. Les chasseurs d'Afrique ont réellement bien mérité de la patrie.

Les billets de la Banque de France

Les renseignements suivants sur la circulation des billets de la Banque de France sont tirés du compte rendu soumis le 26 janvier dernier, au nom du conseil général de la Banque, à l'assemblée générale des actionnaires.

Le chiffre de la circulation des billets au porteur émis par la Banque centrale et par ses succursales était, au 27 décembre 1880, jour où a commencé l'exercice 1881, de 2,419,453,000 fr.

Le maximum, au 29 novembre 1881, a été de 2,825,481,800 fr.

Le minimum de l'année, au 23 mars 1881, de 2,398,051,700 fr.

Il est, au 26 janvier 1882, de 2,852,316,675 francs, se décomposant comme suit :

Comparés		Nombre de billets		Valeurs totales	
Billets de 5.000	5	5	25.000		
Billets de 1.000	1.365.028	1.365.028	1.365.028.000		
Billets de 500	688.400	344.200.000			
Billets de 200	2.823	564.600			
Billets de 100	9.626.652	962.662.200			
Billets de 50	3.464.329	173.216.450			
Billets de 25	24.110	602.750			
Billets de 20	233.845	4.676.900			
Billets de 5	182.700	913.500			
Billets des anc. types	1.217	424.275			
		5.589.109	2.852.316.675		

Un Roman

L'affaire qui a été plaidée mercredi devant la 1^{re} Chambre du tribunal civil de la Seine, a toutes les allures d'un véritable roman. Les faits remontent assez haut.

Un savant français, M. Anne Henry Husson, naturaliste distingué, fut appelé en 1842, auprès du vice-roi d'Egypte, et rempli avec éclat diverses missions scientifiques qui lui furent confiées dans la Haute-Egypte et l'Abyssinie.

Dans ses pérégrinations à travers l'Afrique, il s'éprit d'une jeune Abyssinienne, nommée Zagfrana, qu'il acheta et dont il eut un fils. De retour au Caire avec la mère et l'enfant, le savant, à qui l'herborisation n'avait pas procuré la fortune, fit la connaissance d'une riche négociante, établie dans cette ville, Mme Schneckenburger, avec laquelle il se maria à l'église du Caire, le 31 février 1843, conformément aux capitulations et suivant l'usage des chrétiens du Levant ;

Qu'étaient devenus l'esclave noire et l'enfant ! Le résultat d'une lettre écrite à cette époque, par M. Husson à ses parents, que l'enfant avait été recueilli par Mme Schneckenburger qui l'élevait comme son fils, et que l'on prenait soin également de la pauvre Abyssinienne.

Les choses durèrent ainsi pendant quelques années, et en 1846, M. et Mme Husson vinrent en France, où, profitant de ce que leur premier mariage n'était pas connu, ils en contractèrent un second à Nancy, afin de légitimer le petit mulâtre.

Celui-ci continua donc à être élevé comme l'enfant des époux Husson et, en 1863, il épousait, à Nancy, Mlle Estelle Clément, appartenant à une honorable famille.

Depuis longtemps on n'avait pas entendu parler de l'esclave laissée en Egypte, et tout portait à croire qu'en changeant de maître, elle avait oublié jusqu'à sa maternité. Cependant il n'en était rien. En 1864, M. Henry Husson le mulâtre mourait laissant une petite fille.

C'est à cette époque que Zagfrana qui n'avait cessé de rechercher son fils et qui avait fini par savoir qu'il était à Nancy, forma devant le tribunal de cette ville,

contre Mme Schneckenburger, veuve de M. Anne Henry-Husson, une demande en revendication de maternité.

Cette demande fut accueillie par un jugement en date du 29 août 1866. Le tribunal, pour reconnaître la maternité de l'abyssinienne Zagfrana s'appuie sur divers motifs, et notamment sur celui tiré de la couleur même du mulâtre.

Voilà donc l'état de la personne de M. Henry-Husson profondément modifié ; de par le jugement, il n'est plus le fils d'une femme riche et possédant une grande situation en France ; il redevient l'enfant d'un désert, sans ressources et sans fortune.

Sa veuve s'est émue de cette situation ; elle a considéré que sa fille qu'elle avait eue de son mariage avec M. Henry Husson était frustrée dans ses intérêts les plus chers, et qu'elle éprouvait, par le fait de cette modification de l'état civil de son père, un préjudice moral et matériel considérable.

Elle a donc formé contre Mme Schneckenburger, veuve de M. Anne-Henry Husson une demande en dommages-intérêts, fondée sur ce qu'en 1846 elle aurait usé de manœuvres frauduleuses pour se faire attribuer la maternité de Henry Husson et, en outre, en 1866, favorisé la revendication de maternité de Zagfrana, l'esclave noire.

M. Salzedo a plaidé pour M. Henry Husson, et M. Guerrier pour les consorts Schneckenburger. M. le substitut Rau a conclu au rejet de la demande. Le tribunal a remis à quinzaine le prononcé de son jugement.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Républicain du Rhône*)

LOIRE

Saint-Etienne, 26 mai. — Notre ville possède depuis hier un véritable phénomène : c'est un enfant, le plus minuscule qu'on ait encore vu. Voici à ce sujet les détails que donne un de nos confrères :

Une famille de mineurs vient de voir naître le plus petit bébé qui soit probablement au monde.

Le père est un grand et fort mineur et la mère est également de haute taille, bien portante et fortement constituée. Leur enfant, un garçon, parfaitement conformé du reste, est une véritable réduction d'enfant, et pesait à sa naissance tout juste huit onces.

Sa figure n'est guère plus grosse qu'une noix, et ses jambes sont si menues, que la mère, prenant une des bagues qu'elle porte au petit doigt, peut la passer sans peine au pied de son bébé minuscule et la faire glisser le long de la jambe jusqu'au genou.

Malgré l'exiguïté de ses proportions, le petit nain paraît avoir grande envie de vivre et les médecins qui l'ont examiné assurent qu'il sera possible de l'élever.

Procès-verbal a été dressé contre un inconnu pour attentat à la pudeur commis sans violence sur une jeune fille âgée de 7 ans. L'attentat a eu lieu au jardin de l'Ecole de dessin hier vers midi et demi. La police est à la recherche du coupable.

Le nommé Michel Vial, frappeur, âgé de 27 ans, demeurant chez le sieur Vaise, logeur, route de Saint-Chamond, a été trouvé pendu, au moyen de sa cravate, à un arbre, dans le Jardin-des-Plantes, hier, à six heures et demie du matin.

Le docteur Goulloux a fait les constatations d'usage, et le cadavre a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Le malheureux était natif de Saint-Just-la-Pendue.

ISERE

Grenoble, 26 mai. — Hier, vers 1 heure 1/2 de l'après-midi, un ouvrier, le nommé Menier, était occupé à seier une grosse conduite de gaz, sur la place de l'Etoile, quand tout à coup il tomba asphyxié.

Grâce aux soins empressés qui lui furent aussitôt prodigués, Menier put reprendre son travail quelques heures après.

A ce sujet, quelques habitants du quartier nous prient de signaler à la vigilance de la voirie l'insuffisance d'éclairage sur les remblais de ces tranchées.

Nous ne doutons pas que l'administration fasse droit à cette réclamation qui nous paraît justifiée.

— Et sur votre fille, car vous avez une fille... acheva le duc.
Claudia répondit froidement :

— Eh bien, si je ne puis me venger sans flétrir le nom de ma fille, d'autres pourront, conseillés par moi et me laissant dans l'ombre, réclamer hautement la réparation d'une effroyable erreur judiciaire...

— La famille de Paul Leroyer ?... fit Georges avec un ricanement sinistre. Elle n'existe plus... Si telle est l'arme dont vous comptez vous servir contre moi, cette arme est brisée, ma chère...

Claudia regarda son ancien amant avec stupeur.

— Dit-il vrai ? se demanda-t-elle.

Le duc étudiait la physionomie de mistress Dick Thorn.

En voyant s'y peindre une surprise qui n'était point jouée, il reprit :

— Mettez-vous bien dans l'esprit que vous êtes impuissante, mais ceci doit vous importer peu, puisque j'accorderai volontiers à vos prières ce que je refuserais à toute tentative d'intimidation... Vous désirez, (et c'est naturel), sortir de la gêne, car le luxe qui vous entoure, je le comprends, est un luxe menteur, une sorte de trompe-l'œil...

Vous semez aujourd'hui vos derniers louis pour attirer des papillons brillants autour de la jolie fleur qui se nomme Olivia Dick Thorn... Vous désirez pour votre fille un mari largement doté... C'est d'une bonne mère et je vous approuve, mais ce mari peut ne pas se présenter tout de suite... Il faut être en mesure d'atten-

dre sans cesser de jeter de la poudre aux yeux du public ébloui... Je fournirai la poudre et nous resterons bons amis... Encore une fois, combien vous faut-il ?...

— Je vous l'ai déjà dit, la moitié de votre fortune... — répliqua l'ex-courtesane.

M. de la Tour-Vaudieu se leva.

— Puisque décidément vous êtes folle, s'écria-t-il, je ne prolongerai point un entretien désormais sans but Adieu ma chère...

— Restez, monsieur le duc ! fit Claudia d'un ton impérieux. Je ne suis pas folle, vous ne le comprendrez que trop, et le moment est venu de vous expliquer les quelques mots ajoutés à ma lettre d'invitation.

— Au sujet de mon fils ? demanda Georges.

— Adoptif, soit, mais qui n'en est pas moins marquis de la Tour-Vaudieu, et qui sera duc après moi... A quel propos lui faites-vous l'honneur de vous occuper de lui ?

— Vous ne devinez pas ?...

— Non en vérité...

— Je vais donc vous l'apprendre... Votre fils Henry doit épouser mademoiselle Isabeau de Lilliers.

— Tout Paris sait cela.

— Ce mariage vous convient ?

— Absolument !

— Je le regrette !

— Pourquoi ?

— Parce qu'il faut le rompre dès aujourd'hui.

Ce fut au tour de Georges de regarder mistress Dick Thorn avec stupeur.

— Il est positif, se disait-il, qu'elle a perdu la tête.

Claudia lut dans les yeux du sénateur ce qui se passait dans son esprit et répliqua :

— Je vous répète que j'ai toute ma raison... C'est sérieusement que je vous engage à rompre le mariage dont il s'agit.

— Mais à quel propos, grand Dieu ?

— J'ai d'autres projets...

— Vous !...

— Oui moi... Annoncez donc à votre fils dans le plus bref délai, que sa fiancée ne se nomme plus Isabeau de Lilliers, mais Olivia Dick Thorn...

— Votre fille ? !

— Ma fille...

Le duc se mit à rire.

— Et vous avez pensé que j'obéirais ? demanda-t-il...

— Je l'ai pensé... je le pense encore... Ce mariage, voilà le prix que je mets à mon silence...

— Eh ! que m'importe votre silence ?

— Il vous importe beaucoup, monsieur le duc...

— Et vérité !...

— Vous allez voir. Claudia Varni, dans ses heures de loisir, a écrit une sorte d'autobiographie, ou de mémoires, si vous voulez... les souvenirs de sa vie.

(A suivre)

Voiron. — Il y a quelques jours, un vol qualifié d'une somme de 260 francs, a été commis au préjudice de Claude Bourde, cultivateur au hameau d'Or-

Profilant de ce que les époux Bourde travaillaient dans les champs, un malfaiteur a fracturé la croisée d'une chambre à coucher dans laquelle il s'est introduit, puis il a soustrait la somme de 260 francs, qui se trouvait dans un petit sac en toile placé dans un tiroir d'une garde-robe.

Procès-verbal a été dressé contre un jeune homme nommé D..., qui serait l'auteur de ce méfait.

Châtellus. — Le 22 mai, dans l'après-midi, pendant que M. Jean Géric, propriétaire à Châtellus, se trouvait à la foire du Pont-en-Royaux, un incendie dont la cause est accidentelle, éclatait dans sa maison d'habitation située au hameau de Mezelier.

Malgré la promptitude des secours, tout a été détruit. Malgré la promptitude des secours, tout a été détruit. Malgré la promptitude des secours, tout a été détruit.

Les dommages, évalués 6,500 francs environ, sont garantis par une assurance.

BOUCHES-DU-RHONE

Marseille, 26 mai. — Avant-hier, dans l'après-midi, Donnet, le mutilé du tunnel de la Nerthe, a éprouvé plusieurs accès de fièvre et un moment de délire, pendant lequel il a fait entendre quelques paroles incohérentes, entre autres celle-ci :

— Charles, Charles, tu tiens le boucher !... La nuit suivante, il a été encore pris d'un accès de fièvre si violent, que des malades ont été obligés de lever et de prêter main-forte à l'infirmier de garde pour le maintenir sur son lit et l'empêcher de tomber sur le plancher.

Dans la journée d'hier, la situation a été assez bonne, mais il a eu quelques accès de fièvre. En somme, on pense que la mutilé du tunnel de la Nerthe est plus malade moralement que physiquement, car s'il avait l'esprit tranquille il devrait, disent les médecins, être guéri en un mois de l'amputation de ses pieds.

Le tribunal correctionnel a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire Brunet-Brochier, qui a si vivement passionné l'opinion publique.

On sait que M. Brunet, alors adjoint au maire, avait provoqué ce dernier en pleine séance du conseil municipal à l'occasion de certains articles parus dans un journal, le *Patriote Marseillais*, et dont il attribuait la paternité à M. Brochier. Pour ce fait il était traduit en justice par le ministère public. De son côté M. Brunet réclamait à M. Brochier un franc de dommages-intérêts pour lui avoir lancé à la tête un coupe-papier.

Les deux instances avaient été réunies. Les débats ont été longs et fort animés. M. Brunet a été condamné à 200 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

M. Brochier a été renvoyé de l'instance.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Nancy, 26 mai. — Les échafaudages élevés pour les réparations d'une église sont tombés au moment du passage du 4^e bataillon de chasseurs à pied. Il y a eu un tué et six blessés, dont deux mortellement; deux autres chasseurs ont été gravement contusionnés.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. MONTALAN, CONSEILLER

Audience du 26 mai 1882

LE SCANDALE DE BELLECOUR

Cette affaire qui dans le principe avait été agitée, dans des proportions considérables, se trouve singulièrement réduite, après la longue et minutieuse instruction à laquelle se sont livrés les honorables magistrats qui en ont été chargés.

Quatre accusés sont sur les bancs. 1. — Antoine Lecoq, âgé de 53 ans, homme de lettres, demeurant à Lyon, rue Saint-Georges, 122 ;

2. — Gabriel Granger, âgé de 18 ans, ouvrier teinturier, demeurant à Lyon, cours du Midi, 36 ;

3. — Léon Perron, âgé de 24 ans, tailleur de pierres, demeurant rue Saint-Joseph, 36 ;

4. — Marie Maigre, âgée de 48 ans, demeurant à Lyon, rue de l'Arbre-Sec.

Rappelons brièvement les faits :

La nommée Claudine Maigre se faisait appeler Maigre de Fortis, et prenant les fausses qualités de veuve et de comtesse, a successivement habité plusieurs quartiers de la ville de Lyon et partout elle a laissé une réputation déplorable au point de vue de la moralité.

Après avoir été expulsée de plusieurs appartements à cause de sa mauvaise conduite, elle s'est occupée rue Stella, n° 14, un logement où se sont passés les faits révoltants qui font l'objet de l'accusation.

Pour se procurer des moyens d'existence, la fille Maigre ne recula pas devant les actes les plus immoraux.

Elle se prostituait sous les yeux de sa fille Zoé, âgée de 10 ans et livrait cette enfant elle-même à des hommes qu'elle attirait chez elle.

INTERROGATOIRE DES ACCUSÉS :

Lecoq, homme de lettres, accusé d'être monté dans le domicile de la femme Maigre, nie énergiquement avoir vu cette femme ailleurs que dans la rue. La petite Zoé, qui affirme l'avoir vu dans leur appartement, et avoir été victime de ses brutalités, se trompe en commettant un mensonge. Quant au témoin, qui dit l'avoir reconnu, causant avec la femme Maigre et l'avoir entendu tenir un propos significatif, il fait erreur. Ce n'est pas de lui, Lecoq, qu'il peut s'agir.

Perron, tailleur de pierre, accusé de s'être livré sur la petite Zoé à des actes obscènes, proteste également contre cette accusation. S'il a passé la nuit dans le domicile de la femme Maigre, il est resté assis sur une chaise, s'accoudant seulement sur le lit. Il reconnaît les propos compromettants que rapporte la petite Zoé, mais il les explique à sa façon et d'une manière peu compromettante, quoique peu vraisemblable.

Granger, teinturier, se serait livré sur la petite Zoé à des actes et à des attachements criminels. Comme ses co-accusés il nie les actes, mais admet les propos qu'on lui reproche en essayant de les expliquer sans se compromettre.

Il a connu la femme Maigre par son camarade Peyron, qui lui-même avait rencontré cette personne sur la place Bellecour.

La femme Maigre, n'attendant pas les questions de M. le président, se livre à une longue élucubration sur la méchanceté des témoins qui l'accusent par haine et par vengeance. Elle est bonne mère et désire que toutes les mères en fassent autant qu'elle !!!

Ses co-accusés sont des petits saints, comme elle victimes de fausses accusations.

Ses relations avec eux n'ont jamais rien eu de reprochable. Elle ne peut non plus nier les propos qu'on lui oppose, mais elle les explique aussi à sa manière.

M. Perrier, son défenseur, dépose des conclusions tendant à déclarer sa cliente atteinte de folie. Celle-ci proteste et la cour, statuant sur l'incident, déclare qu'il sera passé outre. Pendant que la cour délibère, la femme Maigre grignote tranquillement un morceau de pain.

AUDITION DES TÉMOINS

— M. le docteur Lacassagne, chargé d'examiner la petite Zoé, a constaté des signes caractéristiques de défloraison. Néanmoins il n'y a eu que des tentatives et les actes n'ont pu être consommés.

— M. le docteur Coutagne produit des explications qui confirment en tous points les déclarations de son éminent collègue.

— Zoé Maigre, 10 ans, actuellement à l'hospice de la Charité, est introduite au milieu de l'attention générale. Cette enfant est d'une constitution frêle et délicate. Elle est néanmoins assez grande pour son âge. Son extérieur annonce la timidité et ses traits ne dénotent pas une intelligence bien élevée. Son teint est jaunâtre.

M. le président essaye en vain de lui arracher le récit des scènes outrageantes qu'elle a subies. Il est obligé de lui poser des questions auxquelles elle répond faiblement par oui et par non.

Il résulte de cet interrogatoire que sa mère la livrait aux appétits criminels d'hommes immondes pour se procurer des ressources. Elle reconnaît les trois accusés qui sont sur les bancs pour s'être livré sur elle, à diverses reprises aux derniers outrages.

Elle affirme qu'elle dit bien la vérité et les accusés persistent dans leurs dénégations.

— Quant aux autres dépositions nous nous bornons aux plus importantes c'est-à-dire à celles qui ont trait directement à l'accusation.

— Jean-Baptiste Versaud, rue de Vendôme, 166. — Il a habité pendant dix mois la même maison que la fille Maigre, rue Stella 14. Il a constaté un va et vient continuel de personnes différentes.

Un dimanche, deux voisines sont allées l'appeler pour lui faire entendre le bruit qui se taisait chez la fille Maigre. Il a distingué surtout ces paroles : fais-moi mince sur la bouche ; allons, fait mince à monsieur, tenez moi bien.... je vais tomber. La porte était fermée et des hommes étaient renfermés avec la jeune fille. Il ne peut affirmer cependant, que ce soient les accusés.

Trois autres témoins viennent confirmer cette importante déposition.

— Thérèse Riedesch, fille de brasserie, rue Stella 14. — Elle habite depuis 7 ans la même maison. Un soir, en rentrant vers minuit, elle trouva la fille Maigre causant avec Lecoq sur la porte d'allée. Arrivée dans sa chambre, située au premier étage, elle entendit ces paroles que prononçait la fille Maigre : Vous reviendrez, car la petite est bien gentille. Ceci se passait vers les premiers jours de novembre.

— Collomb, agent de la sûreté. — Le 7 mars dernier, il a été chargé de conduire la petite Zoé pour rechercher un nommé Antoine. Il rencontrèrent Lecoq, qui fut reconnu et désigné par Zoé comme s'étant livré sur elle à des actes obscènes.

— L'agent Marconier, confirme la déposition de son collègue.

— Vve Dard, rue Stella, 14. — Elle habite en face de la fille Maigre. Elle a entendu la petite Zoé pousser des cris lamentables. C'était une nuit vers deux heures du matin. Elle a vu de nombreuses personnes se rendre chez la fille Maigre. Celle-ci avait l'habitude de descendre pour laisser sa fille seule avec des hommes. Un jour elle a entendu des propos qui dénotaient la présence d'hommes dans la chambre se livrant avec la petite Zoé à des actes criminels.

A chaque déposition, les accusés protestent de leur innocence et la fille Maigre, notamment, explique tous les propos et tous les actes, de manière à établir sa non culpabilité.

L'audience continuera aujourd'hui.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Samedi, 27 mai, 147^e jour de l'année. — Soleil : lever, 4 h. 07, coucher, 7 h. 47. Les jours croissent de 2 minutes.

Ephémérides (1871) : Incendie des Tuileries.

On annonce que les services de l'intendance, de la trésorerie, des postes et des télégraphes du 14^e et du 15^e corps d'armée seront mis sur pied de guerre au mois de septembre prochain, afin de pouvoir juger des services qu'ils pourront rendre dans les grandes manœuvres qui vont avoir lieu dans les Alpes, où le 14^e corps d'armée (Lyon) rencontrera le 15^e corps d'armée (Marseille).

On sait que M. le ministre de l'intérieur a autorisé une loterie au profit de la Société des gens de lettres. Il y aura deux millions de billets à un franc.

On suppose que l'émission de ces billets commencera au milieu de juin. Quant au tirage, il aurait lieu fin septembre.

Toutefois, on a longuement discuté au sujet des lots à offrir au public.

Rien que des lots en argent, allant de 100,000 fr. à 1,000 fr., ce n'était guère du goût d'une société de poètes et de romanciers. Aussi, quelques membres ont-ils demandé des lots en livres, en tableaux, en statuettes, en musique, en autographes, mais les esprits positifs l'ont emporté : il n'y aura que des lots en espèces.

Tous frais payés, on compte sur un gain de 1,500,000 francs à partager entre gens de lettres et auteurs dramatiques.

Avec cela, on constituerait des pensions et l'on bâtirait un hôtel.

Un concours général pour le recrutement des préposés des contributions indirectes aura lieu le 15 juin prochain.

Les postulants devront remplir les conditions suivantes :

1. Jouir de la qualité de Français ;
2. Avoir la taille de 1 mètre 54 millimètres au minimum ;
3. Être âgés de 20 ans au moins et de 25 ans au plus.

Les anciens militaires peuvent, toutefois, être admis jusqu'à l'âge de 30 ans ; quant aux candidats sortant des brigades des douanes, la limite d'âge est reculée à quarante ans pour les anciens militaires et à trente-cinq ans pour les autres, mais sous la réserve que les premiers auront au moins quinze ans de services administratifs et militaires, et les seconds, dix ans de services dans les brigades.

Les candidats se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir à la direction des contributions indirectes, située rue des Archers, 7, au 2^e étage (bureau n° 4), où ils devront se faire inscrire avant le 30 mai, date à laquelle la liste des candidatures sera close.

A partir du 1^{er} juin prochain, et jusqu'au 30 septembre, seront ouverts les bains pour hommes établis sur la rive gauche du Rhône, près le parc de la Tête-d'Or.

Ces bains, absolument gratuits, seront placés sous la surveillance d'employés spéciaux.

La nuit dernière, vers une heure du matin, quelques ouvriers italiens passaient dans la Grande-Rue de la Guillotière, chantant à tue-tête. Quelques gardiens de la paix les ayant invités à se taire, l'un de ces aimables individus tira de sa poche un énorme couteau à virrole. Heureusement, avant qu'il ait eu le temps de s'en servir, un des agents aperçut luire en ses mains l'arme meurtrière, mit ses collègues sur leur garde en criant : « Gare au couteau. »

L'individu, surpris, laissa échapper son arme. Il a été aussitôt arrêté et conduit à la permanence, où il a été écroué pour tapage nocturne et port d'arme prohibée, à la disposition de M. Jullemier, commissaire de police.

Le sieur Charles F..., âgé de 28 ans, employé de commerce, demeurant rue Thomassin, a le malheur d'être affligé d'une épouse au caractère acariâtre.

Las des scènes continuelles auxquelles il était exposé, il résolut, après une discussion un peu plus orageuse que d'habitude d'en finir avec la vie.

Se dirigeant à pas précipités sur le bas-port du quai de l'Hôpital, en face de la rue Ferrandière, il allait se jeter dans le Rhône, lorsqu'il fut retenu par des passants.

Conduit au bureau du commissaire de police, il a été remis en liberté après avoir promis de ne plus recommencer sa tentative.

Encore un qui doit attendre avec impatience la loi Naquet.

Un incendie, auquel la malveillance n'est certainement pas étrangère, s'est déclaré l'avant-dernière nuit à Chaponost, dans une petite maison située au milieu d'un bois, appartenant à Mme Testenoire.

Malgré tous les efforts faits pour arrêter les progrès du feu, il a été impossible de sauver cette maison.

L'incendiaire, pour passer, avait dû faire un trou dans une haie près de laquelle on a trouvé une boîte d'allumettes.

Une enquête est ouverte.

Une mort subite :

Hier matin, M. Bauge, rentier, demeurant cours Morand, 25, venait d'entrer chez M. Lèbre, coiffeur, pour se faire raser. Soudain on le vit pâlir et s'affaïsser sans connaissance sur le parquet. Malgré tous les soins, il n'a pu être rappelé à la vie.

Le malheureux avait succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Hier matin, à 6 heures, un sieur Alexis C..., ouvrier tapissier, se rendait à son travail lorsqu'en passant sur la place du Pont, il est tombé sur la chaussée en proie à une violente crise d'épilepsie.

Dans sa chute, la tête ayant porté sur le rebord d'un trottoir, le malheureux a été grièvement contusionné.

Après avoir reçu les premiers soins dans une pharmacie voisine, il a été reconduit à son domicile.

Des malfaiteurs se sont introduits avec effraction dans une chambre occupée par Mme Eyraud, concierge, rue Godefroy, n° 16, au 5^e étage. Ils ont fait main basse sur un portemonnaie contenant une somme de 25 fr. et divers effets d'habillement.

Aucun renseignement n'a pu être fourni qui put mettre sur la trace des coupables.

Encore une disparition : Un sieur Benoit Poletti, cordonnier a disparu

de son domicile, cours d'Herbouville, 52, depuis le 21 cou ant.

Voici son signalement : Age, 60 ans, taille 1 m. 70 environ ; forte corpulence ; cheveux et sourcils bruns grisonnants ; front découvert ; yeux gris-noirs ; nez petit ; bouche petite ; menton rond ; visage plein ; teint coloré ; barbe, favoris grisonnants. Vêtu d'une chemise de couleur en coton rayée blanche et bleue ; paletot de drap de couleur gris ; pantalon de drap noir ; cravate de soie bleue ; coiffé d'un chapeau de paille de couleur marron et chaussé de bottines en étoffe avec caoutchouc.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 26 mai, 4 h. du soir.

Température : A Lyon, la pression atmosphérique s'est élevée de 8mm, depuis hier et atteint actuellement 764 mm.

Une nouvelle bourrasque est signalée à Valentin mais elle paraît se diriger vers le N. de l'Europe. Probable : Temps assez beau demain.

NOUVELLES DES SPECTACLES

Théâtre des Variétés. — Dimanche prochain, *Marceau ou les Enfants de la République*, drame à grand spectacle, en 5 actes et 11 tableaux.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 mai 1882.

Sur de mauvaises dépêches d'Egypte, nos fonds publics ont sensiblement fléchi.

Aux dernières nouvelles, tout est à recommencer au Caire, alors qu'on croyait tout fini. De là la baisse.

Le 5 0/0 s'est abaissé de 116,80 à 116,47 1/2. Le 3 0/0 ancien clôture à 84,57 1/2 au lieu de 83,77 1/2. L'Amortissable reste à 83,75.

Le 5 0/0 Turc est descendu un moment à 13,05 et reste à 13,15 au lieu de 13,40 ; l'Italien finit à 90,20 au lieu de 90,40 ; Suez très faible à 27,50 ; Panama 545 ; Chemins en réaction ; Nord 2,110 ; Lyon 1,705.

Les institutions de crédit ont été assez fermement tenues, sauf celles qui ont les cotes les plus importantes : Banque de Paris, Crédit Foncier, Banque de France. Celle-ci reste à 5,435 ; le bilan qu'elle a fait afficher aujourd'hui laisse entrevoir une diminution nouvelle du taux de l'escompte.

En voici les variations principales : Augmentations. — En caisse 7 millions 2, dont 100,000 fr. seulement en argent ; comptes du trésor et des particuliers : 7 millions 8.

Diminutions. — Portefeuille : 42 millions 1 ; Avances 5 millions ; Circulation 24 millions.

Les bénéfices de la semaine s'élèvent à 894,400 fr.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 26 mai, 11 h. 55 soir.

La commission du budget a approuvé le rapport de M. Baihaut, concluant à la création de bons postaux.

— M. de Freycinet est entièrement remis de son indisposition ; il assistera au conseil des ministres qui se tiendra demain.

— La deuxième commission du budget proposera de diminuer le budget des cultes de 300,000 fr. sur les desservants, 10,000 fr. sur le chapitre de Saint-Denis, 200,000 fr. sur les bourses des séminaires, 50,000 fr. sur les secours aux congrégations, 300,000 fr. sur les maîtrises des cathédrales et 10,000 fr. sur divers autres chapitres.

— La convention commerciale complémentaire avec la Suisse a été approuvée.

— La note qui vient d'être adressée à l'Egypte par les gouvernements anglais et français n'est pas un ultimatum, mais une sommation préalable.

— La nouvelle qu'une conférence européenne se réunirait à Constantinople est formellement démentie.

— On mande de Berlin qu'un général et trois colonels allemands viennent de partir pour Constantinople, où ils vont travailler à la réorganisation de l'armée turque. Ce nouvel envoi d'officiers allemands est considéré, vu les circonstances, comme ayant une importance particulière.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 26 mai.

3 0/0	83 60	Egypte	355 62
3 0/0 nouveau ..	» »	Banque Ottom ..	813 75
5 0/0	116 57	Chemins tures ..	59 50
Italian	90 30	Alpine	» »
Turc	13 12	Rio	638 75
Extérieure	28	Panama	545 »

GHOSSES & AUTRES

Une retraite de Changarnier

A propos des réceptions académiques qui sont à l'ordre du jour, M. Jules Claretie raconte une aventure singulière et fort piquante dont le général Changarnier fut le héros :

Pendant une de ces séances académiques, au milieu de la harangue du récipiendaire, le général se sentit, hélas ! brusquement tourmenté par une de ces secousses inférieures qui relèvent beaucoup plus de la comédie de Molière que de la stratégie.

Le soldat, intrépidement devant le feu des Arabes, devenait peu à peu effroyablement pâle en songeant que, devant tout ce monde, il allait être tout à l'heure condamné à une de ces sorties du bonhomme Argon, à une de ces fuites rapides qui font la grosse joie des spectateurs du *Malade imaginaire*.

Changarnier lutta depuis un bon moment, ne voulant pas interrompre le discours, ne voulant point surtout attirer l'attention et les commentaires de tout ce monde.

Ah ! la mauvaise idée qu'il avait eu de s'asseoir aux places du centre ! Encore s'il eût été près d'une porte !... Il ne pouvait bouger. Cerné par les dames ! Et pourtant, aussi effroyablement bloqué, il était condamné à une sortie, le général.

Il eut alors recours à ce qu'on nomme une ruse de guerre. Il poussa un petit soupir, assez fort pour qu'on l'entendit, et au grand effroi de ses voisins, il s'évanouit là, brusquement.

Ce fut une émotion extraordinaire. On poussa des cris : « Le général !... le général Changarnier !... Ah ! mon Dieu !... Une attaque d'apoplexie !... De l'air !... de l'air !... » On s'empressa déjà autour du soldat, on l'emportait hors de l'hémicycle... Toute la salle était frémissante : « Est-il mort ?... Ah ! s'il était mort !... Comment va-t-il ? »

Et lui, à peine hors de la portée des regards, doucement, à l'oreille de l'ami qui le soutenait par dessous les bras :

— La clef ? où est la clef ? avait-il dit en souriant avec un petit clignement d'yeux plein d'angoisses et de malice.

Au bout d'un moment, lorsque le général reparut, toute l'assemblée tremblante encore, le salua d'une acclamation comme on applaudit un homme qui vient d'échapper à un grand danger.

Peste, c'était un péril aussi, le ridicule ! C'est ma plus habile retraite, disait ce soir-là, le général Changarnier.

Exposition de pêcheries d'Edimbourg.

A la récente exposition internationale de pêcheries d'Edimbourg se voyaient, entre autres curiosités, les

spécimens les plus rares de ces belles coquilles marines qui ne se trouvent que dans les profondeurs de l'Océan, et qui étalent aux regards les couleurs les plus vives, les reflets de la nacre ou de la pourpre. D'énormes écailles de tortues d'Afrique ou de l'Amérique du Sud, figuraient à côté de conques géantes et de coraux de nuances diverses.

Ce sont les produits de Naples, de Torre del Greco, du grand banc de corail de Schiaccia, sur les côtes de Sicile, qui ont été particulièrement remarqués, dit un journal anglais. Quelques-uns des camées en corail exposés représentaient des figures ou des scènes copiées à Pompéi. Les camées en corail, qui ont obtenu à l'exposition internationale d'Edimbourg la grande médaille d'or, se paient, paraît-il, des prix vraiment fabuleux.

C'est ainsi que le corail appelé extra-rose vaut parfois de 3 à 6,000 fr. l'once, c'est-à-dire jusqu'à soixante-quinze fois son poids en or, et si l'on tient compte de la déperdition qui résulte du lavage et de la taille d'un morceau de corail de ce prix, on trouve que sa valeur peut en réalité être cent fois plus élevée que celle de l'or. Aussi, une fois devenu un objet d'ornement pour bagues, épingles, boucles d'oreilles, n'est-il évalué qu'au carat comme une pierre précieuse. C'est en Angleterre que ce corail rose est le plus recherché.

Le poirier du Walserfeld.

La mort du poirier fatidique de Walserfeld. Depuis un temps immémorial, ce poirier, nouveau palladium de l'Allemagne, fleurissait et portait des fruits tant que les affaires de l'Allemagne étaient prospères ; mais le marasme s'empara de lui toutes les fois que la gloire et la puissance nationales déclinaient. Vers la fin du siècle dernier, à l'époque où François II déposa la couronne, l'arbre mystérieux parut s'associer au deuil public et ne donna ni fleurs, ni feuillage, ni fruits. On crut que c'en était fait de lui ; toutefois, on le laissa subsister, comme un vieux souvenir. Mais en 1848, au moment où tous les efforts tendaient vers l'unité allemande, le poirier sembla tout à coup reprendre une nouvelle vie, et se couvrit ça et là d'un peu de verdure. Enfin, en 1871, comme pour fêter la gloire des armées allemandes, le poirier donna une luxurieuse frondaison.

Une vieille légende dit, à propos de cet arbre : Un grand peuple sera vaincu, et un prince, dont la race a de profondes racines dans le cœur de l'Allemagne, verra s'écrouler son bouclier aux branches du poirier, et sera élu empereur par les princes allemands. L'empereur Guillaume n'est pas venu suspendre son bouclier à l'arbre, mais il est venu à Gastein, c'est-à-dire sur le territoire où se trouve le poirier, et ainsi s'est accomplie la prophétie.

Cet arbre fatidique est mort le 9 de ce mois ; beaucoup de gens en Allemagne croient que c'est un présage de malheur national.

Les wagons-restaurants
On vient d'inaugurer sur la ligne du New-York and Chicago le service de nouveaux wagons-restaurants, dont les journaux américains ont déjà parlé. Un certain nombre d'invités et de représentants de la presse ont été conviés à une excursion à Lond Branch et retour, dans un train auquel était attaché un de ces wagons-restaurants du nouveau type. Sur les côtés sont imprimés en lettres d'or les mots : Pennsylvania Dining Car.

Les parois intérieures sont recouvertes de boiseries de palissandre sculptées, les portes sont masquées par d'élégantes arabesques d'argents les glaces de panneaux sont irréprochables, un tapis moelleux est étendu sur le parquet, les rideaux des fenêtres sont en peluche olive, les tables et les sièges sont ceux d'un restaurant de premier ordre. Le menu est varié, dit le *Courrier des Etats-Unis*, et le service est fait par deux garçons vêtus uniformément de gris.

Chaque wagon-restaurant est suivi d'un wagon-fumoir et salle de lecture, où les voyageurs trouvent en sortant de table des cigares, les journaux, revues, romans nouveaux, etc. Les heures des repas sont de 7 à 10 heures du matin pour le déjeuner, de midi à deux heures pour le lunch, de 5 à 7 pour le dîner. Les personnes voyageant dans les trains avec-wagon-restaurant ont à payer un supplément de prix de 7 dollars, repas non compris. Le premier train de ce genre est parti de Jersey-City le matin à 8 heures et est arrivé à Chicago le lendemain à 10 heures 40 minutes du matin.

Mot de la fin

Le comble de l'avarice : Refuser de faire des armes parce qu'on ne peut pas se résigner à se fendre.

Le comble de la logique : Refuser de s'associer, parce qu'on fait partie de la magistrature debout.

Le comble de la prévenance : Faire truffer ses pieds avant de les mettre dans le plat.

SPECTACLES DU 27 MAI

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui samedi, à 8 h. 1/4 : Les « Cloches de Corneville », avec le concours de M. Simon Girard et de M. Simon Max.

Théâtre des Célestins
Aujourd'hui samedi, à 8 h. : « Les Ranzan ».

Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2
Orchestre sous la direction de M. Léona.
Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, de 7 heures à minuit.

BOURSE DE LYON		Du 26 mai 1892	
Rentes		Comptant-Actions	
3 1/2 %	83 05	Gaz de Lyon	100
3 1/2 % amortissable	84 15	Mines de la Guillaotière	100
4 1/2 %	110 00	Mines de la Loire	100
5 0/0 français	116 80	Montrambert	100
5 0/0 étrangers	90 00	St-Etienne	100
Autrichien 4 0/0	90 00	Rive-de-Gier	100
Russe 5 0/0	90 00	Société Lyonnaise	100
Espagne 3 0/0	90 00	Bataux-Quinibus	100
Dette Egypt. unifiée	358 75	Eaux	100
Actions		Dombes	100
Crédit mob. Espag.	491 25	Abattoirs	100
Crédit Lyonnais	752 50	Verreries L. et Rhodé	100
Union générale	100 00	Croix-Rouge	100
S. Lyon et Loire	100 00	Obligations	
B. Hypothéc. France	100 00	Ville de Lyon	100
Soc. foncière Lyonn.	100 00	Ville de Paris 1890	100
Banque Ottomane	816 25	Ville de Paris 1871	100
Paris-Lyon-Médit.	308 75	Lombardes-anciennes	100
Che. Autrichiens	711 25	Lombardes-nouvelles	100
Lombard-Vénitien	308 75	Saint-Etienne	100
Saragosse	520 00	Rhône-et-Loire 4 0/0	100
Nord-Espagne	507 50	Paris-Lyon-Médit. 3 1/2 %	100
Suez	2787 00	Paris-Lyon-Médit. 2 1/2 %	100

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 4, rue de la République

La Société bonifie actuellement

2 0/0	pour les dépôts à vue
3 0/0	de 6 à 11 moi.
4 0/0	de 1 an à 23 mois.
5 0/0	de 2 ans et au-delà.

Le directeur général, VICTOR GOURRAUD
Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

A VENDRE OU A LOUER

Un immeuble situé à Dijon, se composant de 36 pièces, très confortablement meublées, exploité actuellement comme restaurant et hôtel meublé en excellent état d'entretien, pouvant servir de café avec bal ou à tout autre genre d'industrie.

Rapport annuel brut : 30,000 fr. Loyer avec meubles, linge, etc., 9,000 francs.

Pour la location, on exige une garantie de deux années de loyer. Pour la vente de l'immeuble et des meubles, on pourrait convertir le tout ou partie du prix en rentes viagères sur deux têtes suivant garanties.

S'adresser à MM. A. Petermann et Cie, directeurs de la Compagnie Générale de publicité, à Dijon.

Le mardi 30 mai courant, à onze heures du matin, sur la place de l'Eglise à Montcaut, vente d'objets d'usage consistant en tables marbre, comptoir, chaises, tabourets, liqueurs, etc.

Le mercredi 31 mai courant, à onze heures du matin, sur la place d'Agnessau, vente d'objets saisis consistant en guéridon, chaises, table à toilette, pendule, etc.

Etude de M. Fontenelle, huissier à Lyon, pl. des Terreaux, 7

Le mercredi 31 mai 1892, à onze heures du matin, place de la Comédie, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers consistant en banques, cisailles, machine à coudre, chaises, secrétaire, casier, cartons, établis, calorifère, rayonnages, etc.

Pour extrait : Signé : Fontenelle.

A VENDRE

Par suite de décès

LA PHARMACIE LANDOT

A LHUIS (Ain)

La seule existant dans ce canton. S'adresser à M^e JOLY, notaire à Lhuis. 24 mars.

Etude de M. POINT, notaire à Givors.

ON OFFRE

Importants Capitaux à placer par hypothèque. 23 juin.

25 0/0 d'intérêt par an, payables tous les mois, garantis par des obligations de la Ville de Paris. Crédit Financier, 134, r. Rivoli, Paris.

A vendre d'occasion

Une Table en noyer verni à un pied, de 24 couverts. S'adresser à M. Fontaine, tapissier rue du Plat.

A LOUER

Magasin et arrière-magasin avec vastes dépendances et un appartement à l'entresol, situé quai de l'Hôpital, près du pont de l'Hôtel-Dieu.

Location : 4,000 francs

S'adresser au bureau du journal

BUREAU DES ASSURÉS

Fondé en 1874

AVIS Le bureau des assurés tient à la disposition de toute personne des références émanant d'importantes maisons de Lyon, et invite le public à en demander de telles aux titulaires d'agences similaires sollicitant sa confiance.

A ce sujet M. VIVIEN rappelle à tous ses clients ainsi qu'à tout intéressé que le sieur DAURAT ne fait plus partie de son personnel.

8 PAGES TEXTE

LE N^o 5 Cent.

MAGNIFIQUES GRAVURES

Demandez chez tous les Libraires

ILLUSTRATIONS par FERDINANDUS Dans les KIOSQUES & les GARES ILLUSTRATIONS par R. VICTOR MEUNIER

LE N^o 5 Cent.

MAGNIFIQUES GRAVURES

PETIT POPULAIRE ILLUSTRÉ

Journal Quotidien, Politique, Littéraire et Artistique

Directeur : EMILE VORMUS

AVEC LA COLLABORATION DE TOUTES LES ILLUSTRATIONS DE LA PRESSE FRANÇAISE :

AURÉLIEN SCHOLL — MONSELET — AUDEBRAND — VICTOR MEUNIER — ERNEST D'HERVILLY
ARTHUR POUJIN — D^r FÉLIX BRÉMONT — VICTOR TISSOT
LÉON BIENVENU — COQUELIN Cadet — JEAN BRUNO — E. FRÉBAULT — A. BOUVIER, etc., etc.

Le Petit Populaire Illustré est le seul des journaux quotidiens français qui soit illustré. Imprimé sur BEAU PAPIER, il a 8 PAGES DE TEXTE. SES ILLUSTRATIONS INÉDITES magnifiquement tirées sont faites par les plus grands artistes. — Ils sur tous les autres journaux l'avantage de pouvoir se collectionner par trimestres, semestres ou années. Il donne tous les jours : Une Chronique, les *Bulletins* et *Physionomies* de la Chambre et du Sénat, les Nouvelles politiques, les Faits divers, les *Compte rendu* des Théâtres et des Tribunaux, la Bourse, etc., etc.

IL PUBLIE EN FEUILLETONS UN OU DEUX ROMANS INÉDITS DES PLUS GRANDS ROMANCIERS. Il donne en variétés des *Nouvelles*, *Récits de Voyages*, *Causeries* littéraires, scientifiques et humoristiques. C'est, en un mot, le plus beau, le plus complet et le plus intéressant des journaux quotidiens.

LE PREMIER NUMÉRO PARAÎSSANT COMMENCERA LA PUBLICATION DE :

L'empoisonneuse de Champrouzé grand Roman par JEAN BRUNO * *La Cage de Fer* grand Roman historique par HENRI AUGU

ABONNEMENTS : Paris, Un An 18 fr. ; Six Mois 9 fr. ; Trois Mois 5 fr. — Départements, Un An 24 fr. ; Six Mois 12 fr. ; Trois Mois 6 fr. — Etranger, Un An 26 fr

Magnifique Prime offerte gratuitement aux 10,000 Premiers Abonnés d'un An

Les Dix Mille premiers abonnés d'un An recevront gratuitement en prime : LES CONNAISSANCES UTILES, magnifique recueil, superbement relié, avec illustrations dans le Texte. Ce volume de 900 pages avec 300 gravures, vendu en Librairie 20 fr., a été fait avec la collaboration de Hammarion, Tissandier, Hémond, Victor Meunier, de Rawton, etc. C'est la plus belle prime gratuite offerte jusqu'à ce jour.

Toute demande d'abonnement devra être adressée à l'Administrateur du PETIT POPULAIRE
425, RUE MONTMARTRE, PARIS

TOUS LES JOURS

10,15% de Revenu
CERTAIN

CAPITAL GARANTI et toujours Disponible

Opération sérieuse
et SANS RISQUE

DEMANDER RENSEIGNEMENTS
A LA CAISSE SYNDICALE
30, Avenue de l'Opéra — Paris

PLUS DE 3,000 SUCCÈS

EPILEPSIE

Maladies nerveuses guéries par le "Célestin".
Le Médecin spécial D^r KILLSCH, à Dremy-Neuval (Savoie). — A cause de son succès "Médicinal" de la Soc. scientifique à Paris

PRETS sur titres français et étrangers, cotés et non cotés jusqu'à 90 0/0 de leur valeur. Ventes et achats. Crédit financier, 134, r. Rivoli, Paris.

A louer
A LA ST-JEAN

Une pièce au 3^e, rue d'Amboise, 6
S'y adresser. — Prix modéré.

J'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour sans quitter son emploi et 50 fr. en voyageant pour faire connaître un article unique sans précédent. Très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 9, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

Belle écriture cursive

Nouvelle méthode perfectionnée. Trois mois suffisent pour enseigner l'écriture à une personne qui n'a jamais tenu la plume. Réforme complète en moins de deux mois de l'écriture la plus mauvaise.

Leçons à domicile

À 2 francs le cachet.
S'adresser à l'Agence Fournier, 14 rue Confort, sous le n^o 9041.

seul remède contre la
Phthisie

CAPSULES DARTOIS

A TOUS LES DEGRÉS

Unissent rapidement : Tous opiniâtres Bronchites chroniques, Catarrhes Engorgements pulmonaires, etc. S'adresser à M. de Boyères, 9, rue Boileau, Paris. — Se méfier des Capsules dites à la Croix de Hêtre. Exiger le nom DARTOIS